

Ce feuillet de renseignement (FR) fournit des informations pertinentes concernant la pile, aux détaillants, consommateurs, FEO et autres utilisateurs demandant une FDS conforme au SGH. Les articles, tels que les piles, ne sont pas visés par les critères de classification FDS du SGH. Les critères du SGH ne sont pas conçus ou destinés à être utilisés pour classifier les dangers physiques, les dangers pour la santé, ou les dangers pour l'environnement d'un article. Les piles domestiques de marque sont définies comme des dispositifs électrotechniques. La conception, sécurité, fabrication, et qualification des piles domestiques de marque respectent les normes ANSI et CEI relatives aux piles. Ce document est basé sur les principes énoncés dans les approches de communication des dangers suivants : ANSI Z-400.1, SGH, JAMP AIS, CEI 62474, et ANSI C18.4M.

Nom du document	Piles alcalines Duracell (piles standard et piles spéciales)		
Identification du document	AIS-ALK		
Date d'émission	1-May-15		
Version	6.0		
Préparateur	Duracell North America Product Safety & Regulatory		
Dernière révision	1/1/2021		
Coordonnées	SDS@duracell.com		
2. Informations sur l'entreprise			
NA Nom et adresse	Duracell US Operations, 14 Research Drive, Bethel, CT USA 06801. Duracell Batteries BV, Nijverheidslaan 7, 3200 Aarschot, Belgium. Duracell International Operations Sàrl, Rue du Pré-de-la-Bichette 1, CH-1202, Geneva, Switzerland.		
Téléphone	(203) 796-4430		
Site Web	www.duracell.com		
Relations avec les consommateurs - Amérique du Nord	Amérique du Nord : 1-800-551-2355 (9 h à 17 h HNE)		
Relations avec les consommateurs - E&A	(UK) 0800 716434, (FR) 0800 346 790 Service & appel gratuits, (IRL) 1 800 509 176, (DE) 800 101 2112, (AT) 0800 1025 1956, (CH) 0800 000 885, (BE) 0800 509 95, (NL) 0800 265 8616, (IT) 800 125 662, (ES) 900 800 522, (PT) 800 781 012, (GR) 210 66 75 000, (CY) 22-210900, (DK) 78734857, (SE) 0852503857, (FI) 0942705057, (NO) 63791957, (ZA) +27211403500, (RO) 021 3361915, (MD) 022472402, (BG) 02 40 24 500, (BIH) 033756000, (MNE) 020261920, (PL) 22 692 42 77, (LT) (8) 37 401 111, (LV) 67798667, (EE) +3726505555, (CZ) +420233332010, (SK) +42153419601, (HU) 0620 770 7099, (HR) 0800 0009, (SI) 01/588 6800, (AZ) 812 3100949, (UA) +380444909771 (ДП «CAB 92») & +380442476704 (TOB «IHBECTKOM»), (KZ) +7 727 250 05 50, (TM) 00865 530070, (KG) 0312 41 77 04 (Apple City International), (TR) 0 850 502 61 40.		
3. Information sur l'article			
Description	Pile alcaline domestique de marque Duracell		
Catégorie de produits	Dispositif électrotechnique		
Utilisation	Source d'alimentation portative pour appareils électroniques		
Sous-marques mondiales (de détail)	Coppertop, Plus, Quantum, Simply, Turbo, Ultra, Basic, TurboMax, Optimum		
Sous-marques mondiales (B2B)	Procell, Industrial, FEO/AEO		
Formats	<u>Piles standard</u> : AA, AAA, C, D et 9 V		
Formats	<u>Piles spéciales</u> : AAAA, MN11. MN21, MN27, MN175, PX76 (LR44), PX28, PX625, (LR09), LR43, LR54, N, J, 4,5 V, 625 A		
Formats	<u>Lampes</u> : MN903, MN908, MN915, MN918; MN1203		
Principes de fonctionnement	Une pile alimente un appareil en convertissant l'énergie chimique stockée en énergie électrique.		

AIS - ALK wFR 1 of 6



Images représentatives du produit	ODDINGTAL TO THE PROPERTY OF T	DURACELL OPTIMUM EXTRA LITE EXTRA FOWER AMA E	Divivent	
	Piles standard	Piles standard	Lampe	Spéciales
4. Fabrication				
Normes applicables de l'industrie	ANSI C18 1M Partio	1 ANSI C18 1M Partio 2	ANSI C18.4, CEI 60086,1, CEI	60086-2 CEL60086-5
des piles	ANSI CIO.IIVI I di tic .	i, ANSI CIO.IIVI I di tic 2,	ANSI C10.4, CLI 00000,1, CLI	00000-2, CEI 00000-3
Système électrotechnique	Alcaline au dioxyde de manganèse			
Électrode — Négative	Zinc (n° CAS : 7440-6	6-6)		
Électrode — Positive	Dioxyde de manganè	ese (n° CAS : 1313-13-9)		
Électrolyte	Hydroxyde alcalin (h	ydroxyde de potassium a	queux — n° CAS : 1310-58-3)	
Matériaux de construction — CAN	Acier nickelé			
Substances déclarables (Critère 1 de la CEI 62474)	Aucune			
Pile sans mercure (ANSI C18.4M < 5 ppm)	Oui			
Petite pile ou accumulateur (ANSI C18.1M Partie 2; CEI 60086-5)		•	t placées à l'intérieur d'un cy mm (1,25 pouce) de large.	lindre d'essai spécialement conçu
5. Santé et sécurité				
Avertissement relatif à l'ingestion/la			ateur (formats : AAA et piles ultez immédiatement un méc	<u>spéciales)</u> : Gardez hors de la decin.
Conditions normales d'utilisation	· ·	•	cellée ne se produira pas à m abusée mécaniquement.	oins que la pile ne fuie, soit
Note au médecin	Une pile endommag	ée libérera de l'hydroxyo	le de potassium concentré et	t caustique.
Premiers soins — en cas d'ingestion	Ne pas faire vomir. C appelez la ligne d'ass	Consulter un médecin im	médiatement. Pour plus d'inf	formations sur le traitement, ros de téléphone pour les États-
Centre antipoison / Amérique du Nord	1 1	s et au Canada seulemer le sur l'utilisation de la ba		s) Ligne
Centres antipoison / Annuaire mondial	https://globalcrisis.i	info/poisonemergency.	html#AAA	
Premiers soins — Contact avec les yeux	Rincez à l'eau penda	nt au moins 15 minutes.	Consultez un médecin si l'irr	itation persiste.
Premiers soins — Contact avec la peau	Enlevez les vêtemen l'irritation persiste.	ts contaminés. Lavez la p	eau avec de l'eau et du savo	n. Consultez un médecin si
Premiers soins — Inhalation	Transporter la perso	nne à l'extérieur.		
Normes de sécurité et d'essais des piles	précisent les tests et utilisation normale e trois conditions de so 1— Simulation de I mécaniques 2— Mauvaises utili	les exigences pour les p t de mauvaises utilisatio écurité. Ce sont : 'usage prévu : L'utilisatio sations raisonnablemen	iles alcalines afin d'assurer ui ns raisonnablement prévisibl on partielle, la vibration, les c	e 2 et CEI 60086-5. Ces normes n fonctionnement sûr lors d'une les. Les régimes d'essais évaluent chocs thermiques, et les chocs on incorrecte, un court-circuit sive, et l'écrasement

AIS - ALK wFR 2 of 6



	3— Considération de conception : L'abus thermique, la contrainte du moule		
Mises en garde	ATTENTION: Les piles peuvent exploser ou fuir, et causer des brûlures si rechargées, jetées dans un feu, utilisées avec un autre type de pile, insérées dans le mauvais sens ou désassemblées. Remplacez toutes les piles usagées en même temps. Ne transportez pas de piles en vrac dans vos poches ou votre sac à main. N'enlevez pas l'étiquette de la pile. Gardez les petites piles (cà-d. AAA) hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin.		
6. Risque d'incendie et lutte contre l'	incendie		
Risque d'incendie	Les piles peuvent se rompre ou fuir si exposées au feu.		
Méthodes d'extinction	Utilisez tout moyen d'extinction approprié pour la zone environnante.		
Incendies impliquant de grandes quantités de piles	De grandes quantités de piles exposées au feu se rompront et libéreront de l'hydroxyde de potassium caustique. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.		
7. Manutention et entreposage			
Précautions de manutention	Éviter les abus mécaniques et électriques. Ne court-circuitez pas ou n'installez pas d'une manière incorrecte. Les piles peuvent se rompre ou fuir si démontées, écrasées, rechargées ou exposées à des températures élevées. Installez les piles conformément aux instructions du fabricant.		
Précautions d'entreposage	Rangez les piles dans un endroit sec à température ambiante normale. La réfrigération ne prolonge pas leur durée de vie.		
Déversements de grandes quantités de piles en vrac (non emballées)	Informez le personnel responsable des déversements dans les cas de grands déversements. Des vapeurs irritantes et inflammables peuvent être libérées de piles défectueuses ou endommagées. Répartissez les piles afin d'éviter un court-circuit. Éliminez toutes les sources d'inflammation. Évacuez la zone et laissez les vapeurs se dissiper. Le personnel de nettoyage doit porter de l'EPI approprié pour éviter tout contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation de vapeurs ou de fumées. Augmentez la ventilation. Recueillez soigneusement les piles et placez-les dans un récipient approprié pour l'élimination. Retirez tout liquide déversé avec une matière absorbante et contenez pour élimination.		

AIS - ALK wFR 3 of 6



8. Considérations relatives à l'élimin	ation (SGH Section 13)		
Collecte et élimination appropriée	Jetez les piles usagées (ou excédentaires) en conformité avec les règlements fédéraux, étatiques/provinciaux et locaux. N'accumulez pas de grandes quantités de piles usagées pour l'élimination, car les accumulations pourraient provoquer un court-circuit. Ne pas incinérer. Dans les pays comme le Canada et l'Union européenne, où il y a des règlementations pour la collecte et le recyclage des piles, les consommateurs devraient disposer de leurs piles usagées dans le réseau de collecte des dépôts municipaux et des détaillants. Ils ne doivent pas jeter les piles avec les ordures ménagères.		
USA EPA RCRA (40 CFR 261)	Classifiées comme déchet non dangereux (non inflammables, corrosives, réactives ou toxiques). La règlementation des déchets de type universel (40 CFR 273) ne s'applique pas. Les exigences étatiques peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales.		
California Universal Waste Rule (Cal. Code Regs. Titre 22, Div. 4.5, Ch. 23)	La Californie interdit l'élimination des piles en tant qu'ordure (y compris les ordures ménagères).		
Vermont Primary Battery Stewardship Law	Au Vermont, les consommateurs doivent recycler les piles alcalines. Pour plus d'informations, contactez http://www.call2recycle.org.		
9. Informations relatives au transpor	t (SGH Section 14)		
Statut règlementaire	Non réglementé. Les piles alcalines (parfois dénommé « piles sèches » ou piles « domestiques ») ne sont pas répertoriées ou réglementées en tant que marchandises dangereuses en vertu du Règlement de l'IATA sur les marchandises dangereuses, des Instructions techniques de l'OACI, du Code IMDG, des règlements types de l'ONU, des règlements sur les matériaux dangereux des États-Unis (49 CFR), et de l'ADR de la CEE.		
Numéro d'identification de l'ONU/Nom d'expédition	Aucun — non requis		
Conformité aux dispositions spéciales (DS)	Des dispositions règlementaires spéciales stipulent que les piles doivent être emballées d'une manière qui empêche la production d'une quantité dangereuse de chaleur et les courts-circuits. Les expéditeurs peuvent préparer les piles en enrubannant les bornes, emballant les piles individuellement, ou en séparant les piles pour prévenir le risque de créer un court-circuit. L'expédition de piles en emballage d'origine Duracell non ouvert est conforme.		
DS US DOT (département des transp	49 CFR 172.102 disposition spéciale 130		
DS Transport aérien (IATA/OACI)	Disposition spéciale A123 (61 ^e édition — 2020). NOTE : Les mots « NON RÉGLEMENTÉ » et « DISPOSITION SPÉCIALE A123 » doivent être inclus dans la description de la substance sur la lettre de transport aérien, lorsqu'une LTA est émise.		
Transport aérien de passagers	Aucune restriction		
Ligne d'appels pour les urgences en	Ligne d'appels 24 heures pour intervention d'urgence CHEMTREC Aux États-Unis appelez +703-527-3887		
transport	À l'extérieur des États-Unis, appelez le +1 703-527-3887 (appel à frais virés)		
10. Informations règlementaires (SG	H Section 15)		
10a. Exigences relatives aux piles			
La Mercury-Containing and Rechargeable Battery Management Act (1996) (la loi sur la gestion des piles rechargeables et les piles contenant du mercure) de l'EPA des ÉU.	Au cours du processus de fabrication, aucun mercure n'est ajouté.		
Directive relative aux piles de l'UE 2006/66/CE et l'amendement 2013/56/UE	Conforme au marquage et aux restriction sur la substance pour le mercure (< 0,0005 %); cadmium (< 0,0020 %) et le plomb (< 0,0040 %). Les étiquettes mondiales sont marquées avec le symbole de collecte spéciale et le qualificatif de l'UE conformément à la directive relative aux piles de l'UE 2006/66/CE, article 11, paragraphe 1, quant aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux piles et accumulateurs usagés (annexe II).		

AIS - ALK wFR 4 of 6



Disposition de la RPC prévoyant la teneur en mercure pour les piles (GB 8897,5-2005, MOD, Article 9,1(e)



Pile sans mercure de la RPC (GB 24427-2009) < 1 ppm

Oui

10b. Exigences générales	Powersk	
USA CPSIA 2008 (PL. 11900314)	Exempt	
Commission américaine pour la sécurité des produits de consommation (CPSC) Directive FHSA (16 CFR 1500)	Les piles domestiques ne sont pas répertoriées comme un produit dangereux.	
USEPA TSCA Section 13 (40 CFR 707.20)	Aux fins de dédouanement, les piles sont définies comme un « article ».	
USEPA RCRA (40 CFR 261)	Classifiées comme déchet non dangereux (non inflammables, corrosives, réactives ou toxiques). La règlementation des déchets de type universel (40 CFR 273) ne s'applique pas. Les exigences étatiques peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales.	
Proposition 65 de la Californie	Aucun avertissement requis selon l'évaluation d'une tierce partie.	
Règlement canadien sur les produits contenant du mercure (SOR/2014- 254)	Sans mercure	
RÈGLEMENT ECHA UE (CE) NO. 1907/2006	Réglementé comme un « article ». Aucune des substances énumérées n'est présente (> 0,1 % p/p), conformément à la définition de l'article CJE du 10 septembre 2015.	
Article 31 de REACH européen	Une FDS n'est pas requise pour les piles alcalines domestiques.	
10c. Définitions règlementaires — Articles		
OSHA des ÉU.	29 CFR 1910.1200(b) (6) (v)	
TSCA des ÉU.	40 CFR 704.3; 710.2(3) (c); et (19 CFR 12.1209[a])	
REACH de l'UE	Titre 1 — Chapitre 2 — Article 3(3)	
SGH	Section 1.3.2.1	
11. Autres renseignements	a tinung martin	
11a. Certification et approbations de	e tierce partie	
UL (UTGT2.S50939 détecteurs de fumée à simple ou multiples stations — composants)	AA, 9 V Normes de certification : ANSI/UL 217 Détecteurs de fumée à simple ou multiples stations	
11b. Approches de communication d	les dangers FR (consulté dans l'élaboration de ce document) :	
 Système général harmonisé (SGH)	Les exigences et les critères de classification FDS du SGH ne s'appliquent pas aux articles ou produits (tels que les piles) qui ont une forme fixe, qui ne sont pas destinés à libérer un produit chimique. L'exemption l'article se trouve à la section 1.3.2.1.1 du SGH et se lit comme suit : Le SGH s'applique aux produits chimiques purs, à leurs solutions diluées et aux mélanges de produits chimiques. « Articles » tel que défini par la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1900.1200) de l'OSHA des États-Unis, ou par définition similaire, se trouvent en dehors du cham d'application du système.	
Consortium pour la promotion de la gestion conjointe des articles JAMP (Joint Article Management Promotion Consortium)	JAMP est une Association de l'industrie japonaise qui a développé le concept d'un feuillet de renseignements d'article (FRA) comme outil de la chaîne d'approvisionnement afin de partager et de communiquer des informations chimiques contenues dans les articles. Le processus de création de FR est basé sur les substances « déclarables » pour répondre aux exigences règlementaires mondiales ainsi que sur les substances à être signalées par la GADSL, JIG, etc.	

AIS - ALK wFR 5 of 6



CEI 62474 Ed. 1.0 B : 2012 Déclaration de matière pour des produits de et pour l'industrie électrotechnique	Une norme internationale qui est entrée en vigueur en mars 2012 concernant la déclaration pour les produits électriques et électroniques. La CEI 62474 remplace le défunt Joint Industry Guide – Material Declaration for Electro-technical Products (JIG-101-Ed 4.1 (21 mai 2012)		
Base de données CEI 62474 — Mise à la disposition du public en ligne (maintenu par TC11) : Normalisation environnementale pour les produits et systèmes électriques et électroniques.	Le principe général d'une substance à être incluse dans la base de données comme une substance déclarable est: 1) Les lois ou règlementations nationales existantes et pertinentes d'un pays membre de la CEI relatives aux produits électrotechniques et qui interdisent ou restreignent des substances, ou qui ont une obligation d'étiquetage, de communication, de déclaration ou de notification, et 2) l'application des critères de la norme CEI 62474 qui se résulte en l'identification de substance déclarable.		
ANSI C18.4M-2017 Cellules et piles portables - Environnement	Cette norme fournit des directives réglementaires et un modèle permettant de créer une fiche d'information pour une batterie grand public portable. Voir l'annexe C.2 (informative) des fiches de données de sécurité et l'annexe E (informative) des informations sur les articles.		
ANSI Z 400.1/Z19.1 (2010)	2.1 Champ d'application : S'applique à la préparation des FDS pour les produits chimiques dangereux utilisés dans des conditions professionnelles. Ne prévoit pas comment la norme peut être appliquée à des articles. Elle présente des renseignements de base sur la façon d'élaborer et de rédiger une FDS. Des renseignements complémentaires sont fournis pour aider à respecter les lois et règlements étatiques, provinciaux et fédéraux en matière de protection de l'environnement et de santé et sécurité. Les éléments de la norme peuvent être acceptables pour une utilisation internationale.		
ANSI C18.4M-2017 Piles et batteries transportables - Environnemental	Cette norme fournit une orientation réglementaire ainsi qu'un modèle pour rédiger une fiche signalétique d'article au sujet d'une batterie transportable grand public. Se reporter aux fiches de données de sécurité de l'Annexe C.2 (informatives) et à la fiche signalétique d'article de l'Annexe E (informative).		

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ: Ce FR est destiné à fournir un résumé succinct de nos connaissances et des directives concernant l'utilisation de cet article. Les renseignements contenus aux présentes ont été compilés à partir de sources considérées par Duracell comme fiables et sont exacts au meilleur de la connaissance de l'Entreprise. Il ne vise pas à être un document exhaustif sur les règlementations mondiales de communication des dangers. Cette information est offerte de bonne foi. Chaque utilisateur de cet article doit évaluer les conditions d'utilisation et adopter les mécanismes de protection appropriés pour éviter l'exposition des employés, les dégâts matériels ou toute libération dans l'environnement. Duacell décline toute responsabilité quant aux blessures infligées au destinataire ou à des tiers ou pour tout dommage à la propriété résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

AIS - ALK wFR 6 of 6